



Contrôle technique à refaire?

Par **Delphine**, le **30/03/2010** à **19:26**

Bonjour, suite à un accident ou ma voiture fût déclarée économiquement irréparable mon assurance me réclame le certificat de conformité de l'expert pour m'indemniser. J'ai effectué les réparations, l'expert a vu ma voiture et j'ai envoyé le contrôle technique et toujours rien. Alors je relance mon assurance qui me dit que l'expert n'a pas donné le certificat par ce qu'il faut faire la géométrie des trains. ET , et c'est l'objet de ma question, L'expert me rappelle en disant qu'il faut également refaire le contrôle technique si j'ai fait depuis + de 10 000 km avec ma voiture. Or un contrôle technique est bien valable 2 ans?!! Et je n'avais pas atteint ces 10 000 km lors de ma visite à l'expert qui a vu ma voiture. Dois-je vraiment refaire le CT? Si oui je suppose que ce sera à mes frais... Merci pour votre aide et pour vos réponses.

Par **Delphine**, le **31/03/2010** à **10:30**

Personne ne peut me répondre? Peuvent-ils vraiment exiger un nouveau contrôle?